

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 18/06/2019	Dossier complet le : 27/06/2019	N° d'enregistrement : F01119P0141

1. Intitulé du projet

Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'un goutte à goutte pour du maraichage sur 1,5 ha sur la commune de Chevreuse (78)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONVERSET MORGANE

Nom, prénom et qualité de la personne

Mme CONVERSET Morgane

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 3 3 5 8 6 4 4 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

Exploitation agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieur ou égale à 50 m	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG102 Craie et Tertiaire du Mantais à l'Hurepoix. Il sollicitera la nappe des sables de Fontainebleau qui est un aquifère d'interstice. Il sera soumis à la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est implanté dans le nord-ouest de la commune de Chevreuse (78), accessible par la D13 qui rejoint le Mesnil Sevin à Chevreuse. Un point d'eau est nécessaire sur site pour couvrir les besoins en eau.

Ce site est prévue pour la création d'un forage d'irrigation pour maraichage (irrigation goutte par goutte). En l'absence d'approvisionnement par l'eau de ville, il est prévu de réaliser un forage dans l'emprise de ce projet. Les débits escomptés sont de l'ordre de 8 m³/h avec un prélèvement équivalent de l'ordre de 4h/jrs pendant 9 mois soit environ 8000 m³.

Le forage doit pouvoir irriguer 1,5 ha de cultures.

4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins en eau du projet avec une nappe susceptible de fournir les volumes désirés sur les 9 mois d'exploitation annuelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aménée foreuse, bac de décantation

Création du forage au Rotary ou au marteau Ø311 mm jusqu'à 10 m de profondeur.

Mise en place de tubage acier Ø220 mm en tête jusqu'à 10m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour l'isoler de la surface

Puis foration au Rotary Ø200 mm jusqu'à 70 m de profondeur.

Mise en place colonne captante : tubage PVC ou INOX Ø112x125 mm, crépiné entre 45 et 70 m de profondeur.

Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fournir les besoins en eau pour l'alimentation du goutte à goutte à des fins d'irrigation

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 ZNIEFF type I : à 1,6 km au nord est : FR1 10020283, Prairie humide et boisement marécageux de la Poufite ; à 1,6 km à l'Est : FR1 10030036 - Zone humide de la queue de l'Etang à Chevreuse 2 ZNIEFF type II: à 1,15 km au sud : FR1 10001493 Vallée de l'Yvette amont et ses affluents ; à 0,9 km au nord : FR1 1000197, Vallée du Rhodon
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclus dans le PNR FR8000017 - Haute vallée de Chevreuse
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun d'après la base MERIMEE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1,9 km au sud de la Directive Oiseaux FR112011 Massif de Rambouillet et zones humides proches et à 1,7 km au sud de la Directive Habitats FR1100803 Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement prévu de 8 m ³ /h en pointe pour un volume annuel maximum de l'ordre de 8 000 m ³ dans les sables de Fontainebleau. L'incidence sur la nappe sera limitée à quelques mètres autour du forage. L'absence de forage en exploitation dans un rayon de 2 km autour du point de recherche, n'engendrera pas d'incidence
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m ² une fois terminé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 à 3 semaines</p> <p>Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création (volume de l'ordre de 340 m³ puis rejet sur le parcellaire à irriguer pendant les 9 mois de chaque année, avec en cumul un volume annuel maximum de l'ordre de 8 340 m³)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

4.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La solution alternative proposée a un impact positif en limitant la consommation d'eau potable qui ne serait pas suffisante compte de l'implantation du projet en retrait du centre ville et au milieu de champs. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Par ailleurs le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné).

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation (terrain privé) et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout événement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire de l'exploitation (de l'ordre de 9 mois/an) et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinants (trop éloignés), surtout compte tenu des débits et volumes d'exploitation envisagés.

Cette irrigation va permettre d'améliorer les récoltes dont l'approvisionnement en eau se fait actuellement par jerrycan. Elle servira à augmenter les rendements de la ferme et pérenniser l'exploitation dans son ensemble.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur la commune de Chevreuse - Annexe au Cerfa :

- annexe 1 : Annexe 1 du Cerfa n°14384
- annexe 2 : Photographie
- annexe 3 : Plan de situation au 1/25000
- annexe 4 : évaluation simplifiée Natura 2000
- annexe 5 : coupe lithologique et technique du forage

9. Engagement et signature

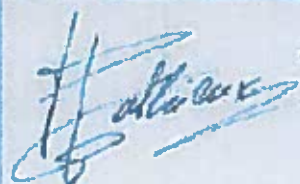
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

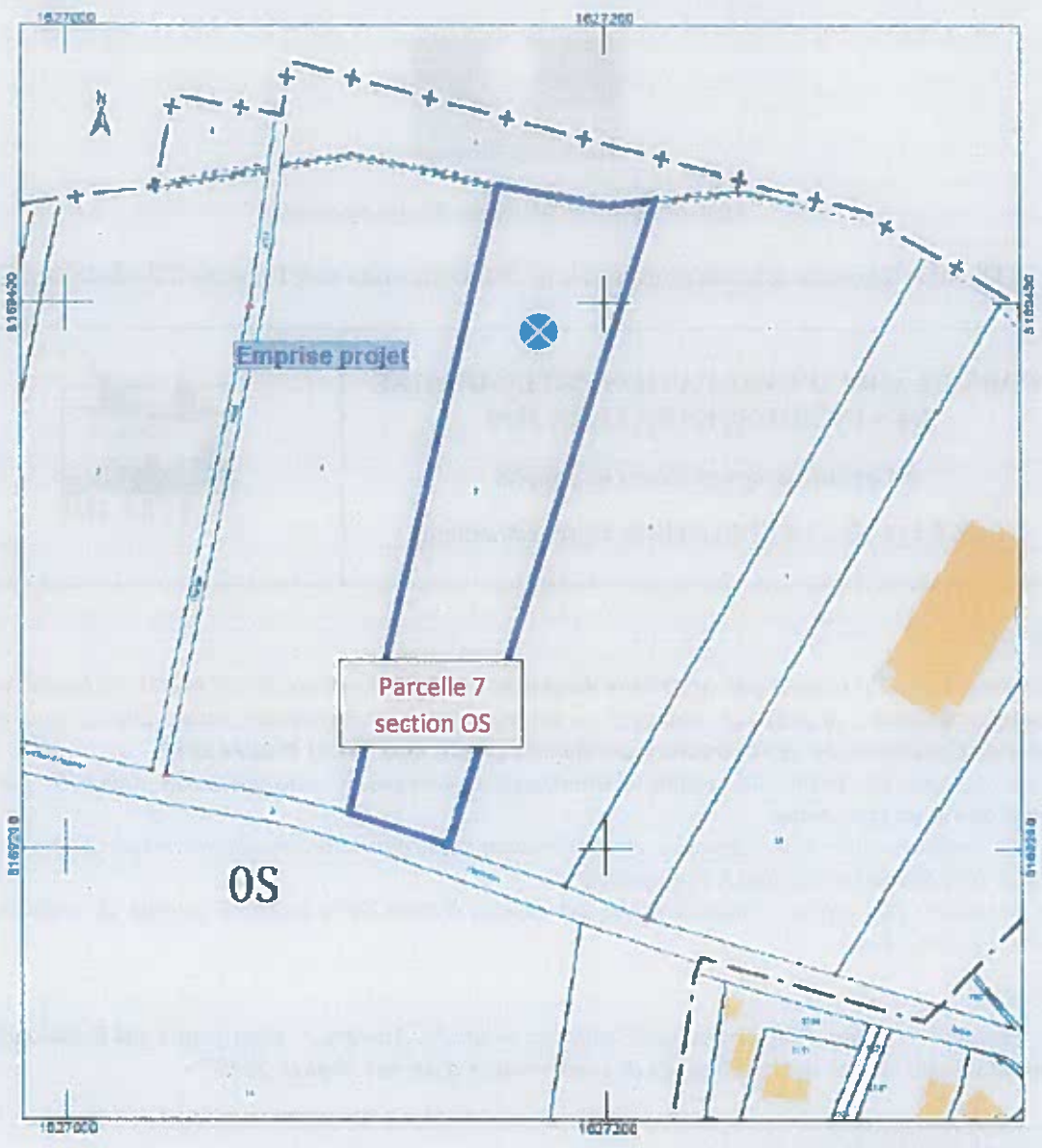


Fait à Saint Forget

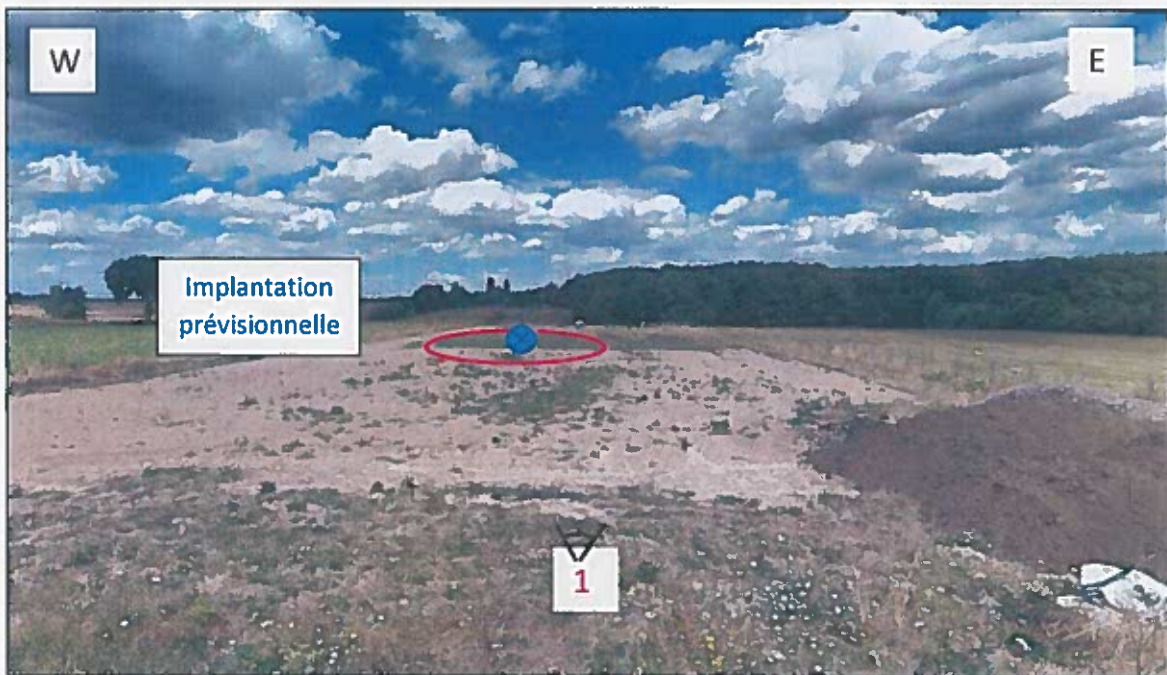
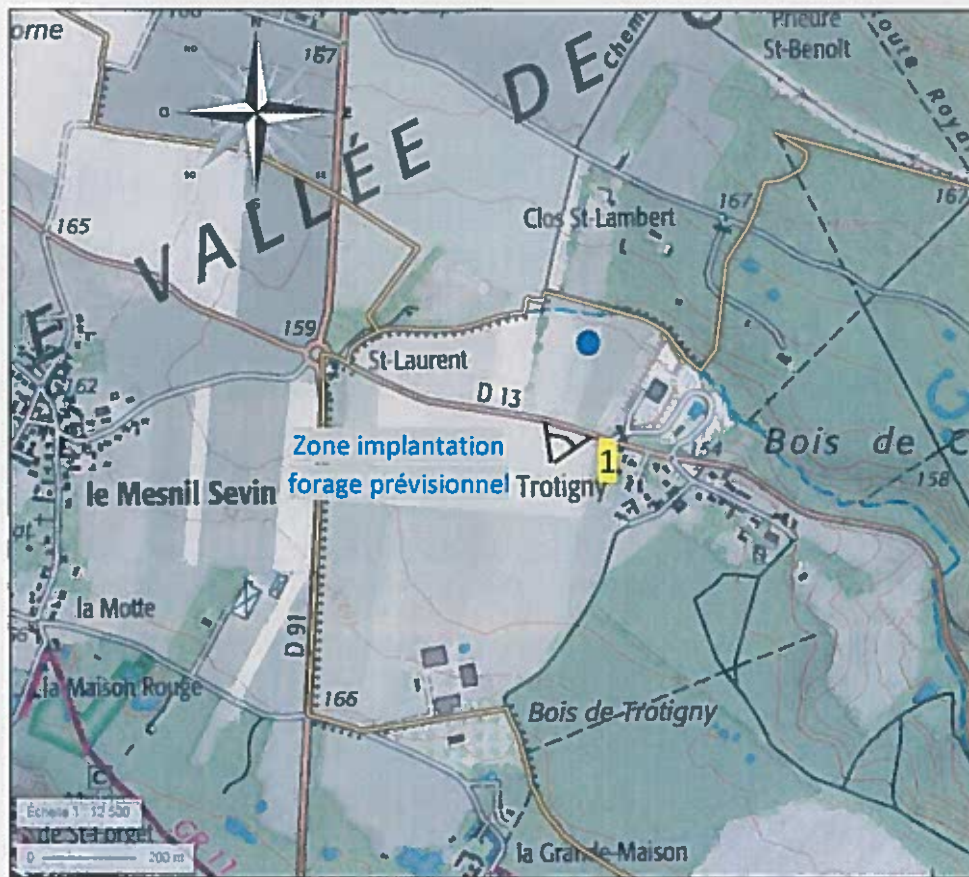
le 29/05/2019

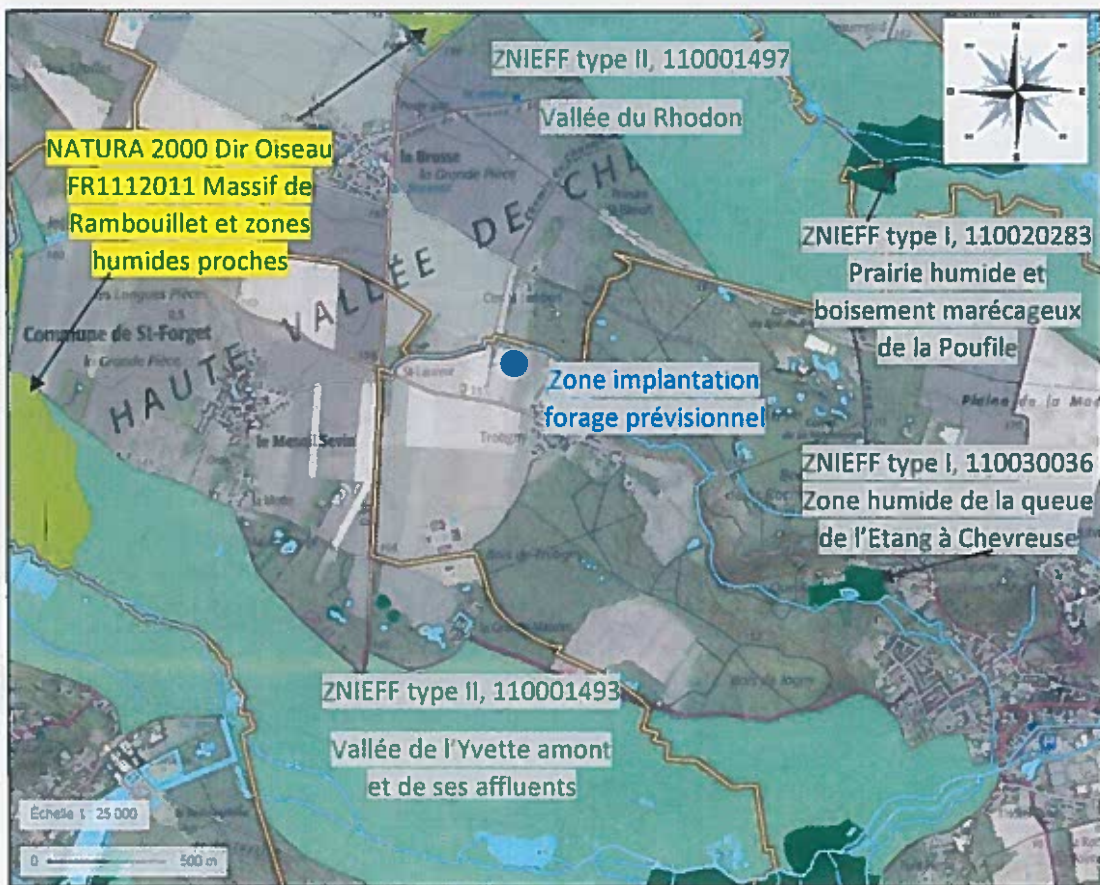
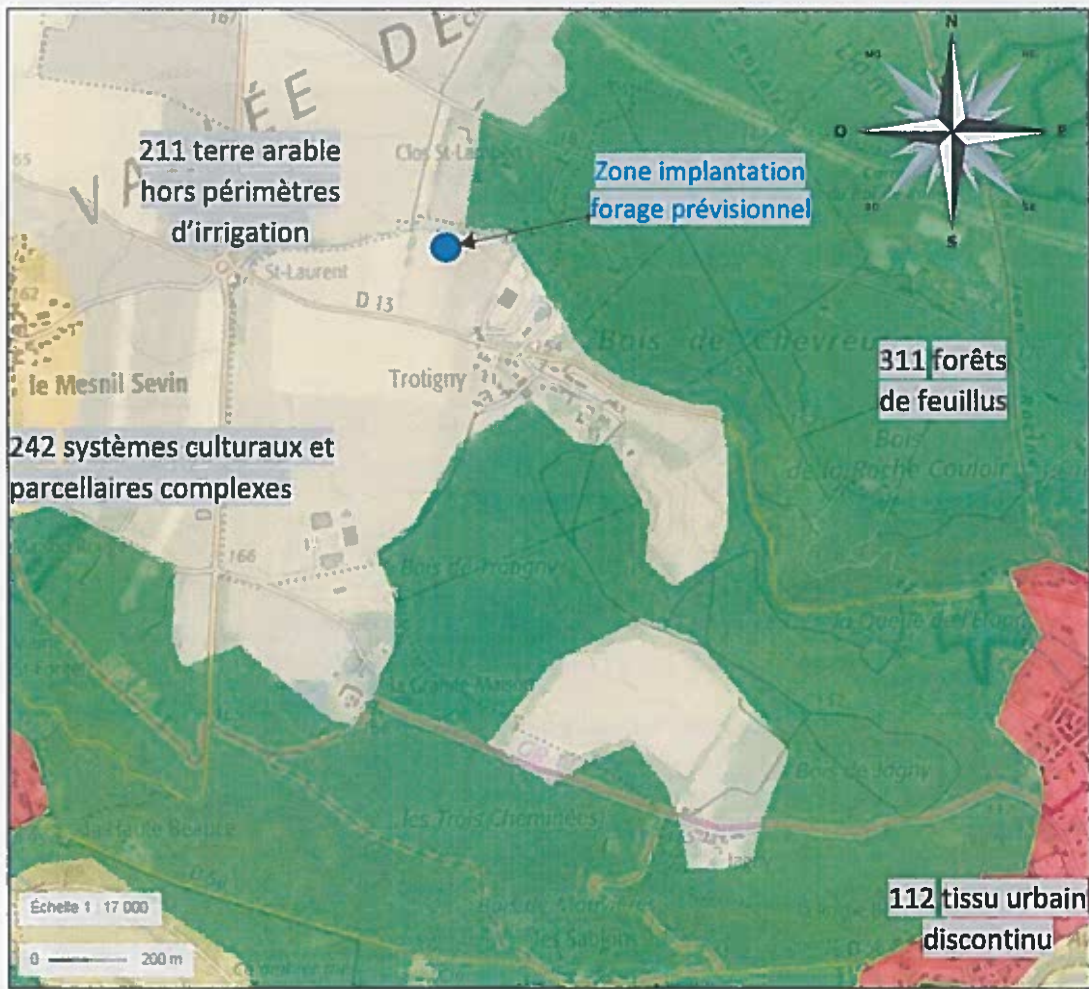
Signature





Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol





COMPLEMENTS AU DEPOT DU CERFA

Vous avez émis une demande de complément dans le cadre de l'instruction du dossier afin de le déclarer complet pour la recevabilité de la saisine.

Vous trouverez ci-après un retour des éléments actuellement à disposition suivant l'avancement du projet et en accord avec vos demandes :

- **Point 1 : information générale au projet :**

L'activité pratiquée est une culture biologique : 2019 constituant la deuxième année de conversion du terrain, l'AB sera attribuée à partir du 4 janvier 2020 (l'exploitation respectant depuis le début le cahier des charges de l'AB).

Le projet d'exploitation maraîchère a été mené en collaboration avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (chargé de mission Agriculture, paysagiste et architecte)
L'insertion paysagère de l'exploitation, avec de multiples haies, a été travaillée avec le chargé de mission agriculture et une paysagiste du PNR.

Est fourni en annexe un plan de présentation du projet.

L'activité de maraichage est très diversifiée avec vente en circuits court (principalement en AMAP et un peu en détail via un petit commerce local). Cela représente une quarantaine de légumes/variétés différents tout au long de l'année, appartenant aux différentes familles de légumes locaux et herbes aromatiques, uniquement des légumes de saison.

- **Point 2 : information relative au réseau d'irrigation :**

Le forage, qui sera réalisé suivant les règles de l'art avec une isolation du tube plein par cimentation sous pression permettra d'assurer une innocuité de la ressource depuis la surface, sera implanté derrière les serres et à proximité du hangar pour permettre l'arrosage des cultures via une pompe d'exhaure. Cette dernière sera raccordée au réseau d'irrigation en surface. Il n'est pas prévu de canalisation enterrée.

Est fourni en annexe des photos récentes de l'exploitation.

- **Point 3 : incidence sur l'environnement.**

Compte tenu des caractéristiques connues de la nappe avec une transmissivité de 3.10^{-4} m²/s et un coefficient d'emmagasinement de 10%, on peut déterminer le rayon d'action pour un débit de prélèvement de 8 m³/h avec des pas de temps différents et correspond à ce que pourra représenter l'installation.

Rabattement (m) de la nappe à une distance d du captage		Distance d par rapport au captage				Rayon d'action en m
		1 m	5 m	10 m	20 m	
Temps	4 heures	2,69	0,8	0,00	0,0	9,86
	8 heures	3,10	1,21	0,39	0,00	13,94
	12 heures	3,34	1,45	0,63	0,00	17,08

On constate que les rayons d'action seront concentrés à moins de 20 m du forage. L'incidence de l'exploitation est nulle sur les ouvrages avoisinants situés à plusieurs centaines de mètre.

Tassin, le 27 juin 2019

Florian MATHIEUX
Hydrogéologue - Président

Projet d'installation de cultures maraîchères Commune de Chevreuse

Proposition d'implantation PNR - Décembre 2017
Echelle : 1/1 000 sur A3



arbres fruitiers

haie

parcèlles de culture

chemins d'exploitation

hangar
56 m²

3 tunnels
60m de long

aires de retournement

stationnement privé 110/15 places

Haies ajoutées suite à
la réunion publique

Montfort-l'Amaury

ENVIRONNEMENT PROJET FORAGE MORGANE CONVERSET EXPLOITATION MARAICHERE

Vues de la RD 13
en venant du rond-point
Saint Laurent :

projet de forage derrière
les tunnels



Vue de la RD 13
en venant de Chevreuse :



ENVIRONNEMENT PROJET FORAGE MORGANE CONVERSET EXPLOITATION MARAICHERE

Vue face à la parcelle,
à partir de la RD 13 :



Vue de la RD 13
en venant du rond-point
de Saint Laurent :

